



ACTEURS

Bulletin édité par la Section de Savoie du

Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et pegg

SNUipp Maison des Syndicats 77 rue A. Croizat 73000 CHAMBERY
Tél. : 04-79-68-91-65 Fax : 04-79-68-93-47 Courriel : snu73@snuipp.fr Site web : <http://www.snuipp.fr/73>

Trimestriel

Numéro spécial

Le SNUipp vous accueille et vous souhaite la bienvenue en Savoie.

Ce bulletin spécial vous permettra de connaître un peu mieux les particularités du département.

N'oubliez pas, un changement de résidence administrative donne droit à des indemnités. Demandez les dossiers nécessaires à l'Inspection Académique.

En cas de problème, d'interrogation, contactez-nous au 04-79-68-91-65.

La Savoie

Département rural

Département d'environ 375 000 habitants dans lequel la grande industrie est toujours présente, ainsi que de grandes zones de tourisme d'hiver et d'été.

Cinq grands secteurs géographiques

- le bassin chambérien et aixois représente près de la moitié de la population,

- la Combe de Savoie, de Montmélian à Albertville, une plaine percée par l'autoroute et cernée de massifs,

- la vallée de la Tarentaise, des usines aux grandes stations, une vallée où subsistent toujours de petites écoles rurales,

- la vallée de la Maurienne, une vallée de montagne, étendue sur 130 km, axe de circulation intense vers l'Italie, desservie par l'autoroute jusqu'à Modane.

- l'Avant-Pays savoyard, situé entre le Nord-Isère, l'Ain et la chaîne de l'Epine.

Deux autres secteurs plus petits

- le Beaufortain / Val d'Arly,
- le Massif des Bauges.

Les écoles

426 écoles dont 113 maternelles, 132 primaires et 181 élémentaires et un secteur spécialisé important.

51 classes uniques et 185 écoles à 2 ou 3 classes.

SOMMAIRE

page 1 Le SNUipp vous accueille - La Savoie

page 2 Circonscriptions - Adresses utiles - Règles départementales

page 3 Règles départementales (suite) - Conseils pour les vœux

page 4 Le SNUipp en Savoie

NOUS JOINDRE...

SNUipp 73

Tél : 04-79-68-91-65

Fax : 04-79-68-93-47

courriel : snu73@snuipp.fr

Permanences

Tous les après-midi

FSU 73

Tél : 04-79-68-91-87

Fax : 04-79-68-93-47

PLUS D'INFO ?

Le site du SNUipp 73 vous attend
<http://73.snuipp.fr>

Circonscriptions

ADRESSES UTILES

AGEEM

rue Jean Gotteland
73000 CHAMBERY
☎ 04-79-69-42-40

Autonome Solidarité

9 bd Gambetta
73000 CHAMBERY
☎ 04-79-62-74-18

CDDP

2 av. Jean Jaurès
(en face de la Sécurité Sociale)
73000 CHAMBERY
☎ 04-79-69-83-83

FOL

81, chemin des Ecureuils
Les Monts
73000 CHAMBERY
☎ 04-79-33-29-18

FRANCAS

158 rue Louis Pasteur
73490 LA RAVOIRE
☎ 04-79-71-35-84

Inspection Académique

131 av. de Lyon
73018 CHAMBERY
☎ 04-79-69-16-36

IUFM

289 rue Marcoz
73000 CHAMBERY
☎ 04-79-69-29-81

MAE

9 bd Gambetta
73000 CHAMBERY
☎ 04-79-69-14-92

MAIF

351 av. du Grand Verger
73000 CHAMBERY
☎ 04-79-69-86-00

MGEN

116 av. du Grand Ariétaz
73079 CHAMBERY CEDEX 09
☎ 04-79-69-25-63

PEP

Inspection Académique
131 av. de Lyon
73018 CHAMBERY
☎ 04-79-63-16-36

USEP

81, chemin des Ecureuils
Les Monts
73000 CHAMBERY
☎ 04-79-33-29-18

Aix les Bains (72 écoles) IEN : Mme. WILLIG ☎ 04-79-88-24-17
Cantons d'Aix les Bains Nord, Sud et Centre, d'Albens, de Ruffieux et de Yenne.

Albertville (53 écoles) IEN : Mme. DANIEL ☎ 04-79-32-04-08
Cantons d'Albertville Nord et Sud (avec ZEP), de Beaufort d'Ugine et de Grésy/Isère.

Chambéry I (56 écoles) IEN : M. ROGER ☎ 04-79-69-25-02
Cantons de Chambéry Sud (centre-ville), Sud-Ouest et Est (Joppet), de Cognin, des Echelles, de Pont de Beauvoisin et de St Genix/Guiers.

Chambéry II (ASH) IEN : Mme DAVID-CLERMONT ☎ 04-79-69-96-87

Chambéry III (6 écoles privées) IEN-A : Mme GRUMEL ☎ 04-79-69-16-36

Chambéry IV (44 écoles) IEN : M. HUARD ☎ 04-79-69-24-16
Cantons de Chambéry Nord (avec RRS) et Sonnaz. Cantons de La Ravoire et de La Motte-Servolex

Combe de Savoie (63 écoles) IEN : M. BOUVIER ☎ 04-79-84-23-70
Cantons de Chamoux/Gelon, de St Pierre d'Albigny, de Montmélian, de La Rochette, de St Alban Leysse et du Chatelard.

Maurienne (66 écoles) IEN : M. JULIEN ☎ 04-79-64-04-89
Vallée de la Maurienne : cantons d'Aiguebelle, de La Chambre, de St Jean de Maurienne, de St Michel de Maurienne, de Modane et de Lanslebourg.

Tarentaise (76 écoles) IEN : Mme. LEGRAND-MARTIGNY ☎ 04-79-24-21-59
Vallée de la Tarentaise : cantons d'Aime, de Bourg St Maurice, de Bozel et de Moûtiers.

... CAPD ... CAPD ... CAPD ... CAPD ... CAPD ...

Règles départementales

à noter que les règles départementales de mouvement peuvent parfois subir des modifications arbitraires "dans l'intérêt du service"

Mouvement

Emission des voeux par internet (sauf permutations). **30 voeux dont 8 voeux géographiques** (voir zones géographiques). Une seule saisie de voeux pour tout le mouvement.

- **Groupe de travail temps partiels : 7 juin 2011**
- **Mouvement principal : 30 mai 2011** : nominations sur postes définitifs.

- **Ajustement : 28 juin 2011** : nominations sur postes définitifs restés vacants à l'issue du mouvement principal et nominations sur postes provisoires

- **Ajustement après la rentrée : 6 septembre 2011.** Dernières opérations de carte scolaire et nominations sur postes provisoires restants.

Barème Mouvement (AGS + Majorations)

AGS : arrêtée au 31 août 2009 de l'année scolaire en cours (**1 an = 2 pt, 1 mois = 1/6ème de pt, 1 jour = 1/180ème de pt**)

Majorations pour poste d'adjoint :

- **Handicap** : 1 000 points
- **Situation personnelle grave** : 50 ou 5 points
- **Enfants** : 3 pt par enfant à charge de moins de 20 ans au 31/12/2010
- **Rapprochement de conjoints** : 10 points sur **zone géographique uniquement**. Pour se rapprocher du lieu de travail fixe du conjoint.

Suite de la page 2

Sont prises en compte les distances séparant les lieux de travail des conjoints (plus de 30 km en montagne et 50 km en plaine, jusqu'à la limite du département). Les points sont attribués pour les vœux géographiques qui permettent effectivement un rapprochement.

● **Ancienneté de poste :**

3 ans : 3 points.

3 ans en ZEP : 6 points.

● **Suppression ou blocage de poste :** Priorité absolue sur l'école. 35 points sur secteur géographique et secteurs limitrophes.

Majorations pour poste de direction ou d'IMF :

● **Intérim de direction :**

- Priorité absolue si le poste a été publié à toutes les phases du mouvement l'année précédente avant nomination de l'intéressé, s'il est inscrit sur liste d'aptitude.

Dans tous les cas, la note pourra départager les ex-aequo.

22 secteurs géographiques :

1. Maurienne: Lanslebourg/Modane	14. Albertville, Grésy sur Isère
2. Maurienne: St Michel	15. Le Chatelard (Bauges)
3. Maurienne : St Jean	16. Albens/Aix les Bains Nord, Centre, Sud
3. Maurienne : La Chambre	17. Ruffieux/Yenne
5. Maurienne : Aiguebelle	118. St Genix/Pont de Beauvoisin
6. Tarentaise : Haute Tarentaise	19. Les Echelles et Entremonts
7. Tarentaise: Bourg St Maurice	20. La Motte Servolex/Cognin/Chambéry/St-Alban-Leysse/La Ravoire
8. Tarentaise: Aime	21. La Rochette/Chamoux sur Gelon
9. Tarentaise : Vallée des Belleville	22. Montmélian/St Pierre d' Albigny
10. Tarentaise: Moutiers	
11. Tarentaise: Bozel	
12. Beaufort sur Doron	
13. Ugine	

Chaque zone peut se décliner en Maternelle ou élémentaire, soit deux vœux possibles sur la même zone (les 8 vœux obligatoires peuvent donc ne porter que sur 4 zones).

Barème Promotions (AGS - Correctif + Note)

Le SNUipp dénonce le système actuel de promotions à chaque CAPD, et demande l'avancement au rythme le plus rapide pour tous.

Instituteurs

● **AGS diminuée d'un correctif négatif** (correspondant au temps gagné par les promotions au choix ou au mi-choix déjà obtenues dans le corps des instituteurs)

● **note professionnelle :** dernière note attribuée avant le 31 Août, majorée de 0,75 pt si plus de 3 ans, et de 0,25 pt par année supplémentaire au-delà de la 4^{ème}.

Professeurs des Ecoles

● **AGS arrêtée au 31 Août**

● **note professionnelle :** dernière note attribuée avant le 31 Août, (mêmes conditions de majorations que pour les notes instits).

Formation continue

● **Barème FC :** 1 pt/an à compter de la date de titularisation moins 1 pt/ semaine de stage déjà effectuée.

Logement des instituteurs

Le montant de l'IRL "célibataire sans enfant à charge" est de 229 • pour l'année 2008, auxquels se rajoutent 25% pour les autres (soit 263 •). Le taux pour 2009 n'est pas encore connu. Le SNUipp a demandé une augmentation de 3 %.

CONSEILS POUR FAIRE

SES VOEUX...

Vous allez participer au mouvement en Savoie. L'administration doit vous faire parvenir les documents nécessaires.

La liste de postes vacants est consultable sur internet à l'adresse <http://ia73.ac-grenoble.fr/-Enseignants-1er-degre-public>

Le vœux sont à saisir sur I-Prof.

Attention

Il est important d'effectuer correctement votre demande. Quelques principes peuvent être appliqués qui peuvent éviter certains regrets :

- **Etablir une liste des postes** qui vous paraissent intéressants,
- **Classer les postes retenus par ordre de préférence,**
- **Surtout, ne pas tenir compte d'éventuelles remarques** du genre "vous n'avez aucune chance sur ce poste là...", même émanant de l'administration,
- **Si vous avez retenu plus de 30 postes,** enlever ceux qui vous plaisent le moins ou qui ne sont pas "Vacants" ou "Créés"
- **Faites vos demandes de travail à temps partiel très rapidement :** Vous avez jusqu'au **31 mars**.

En tout état de cause, **si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à contacter le SNU-ipp au 04-79-68-91-65**

SITE WEB DU SNUIPP

<http://73.snuipp.fr>

Vous pouvez y consulter des informations pratiques sur le déroulement de carrière, des informations départementales, les calendriers scolaires et la liste des écoles à 4 jours, etc.

Le SNUipp en Savoie

Téléphone : 04-79-68-91-65 tous les jours,
répondeur, ou permanence tous les après-midis

e-mail : snu73@snuipp.fr

Courrier : SNUipp, Maison des Syndicats, 77, rue Ambroise Croizat, 73000 CHAMBERY

Secrétariat départemental

Secrétaire départementale :

Sarah HAMOUDI-WILKOWSKY, Ecole élém. Le Sierroz, Aix-les-Bains (3/4 décharge)

Secrétaires adjoints :

Eric BARBÉ, Ecole élém Darantasia Moûtiers (1/4 décharge)

Jean-Michel ROCHE, Ecole Elém Chantemerle Chambéry (1/2 décharge)

Eric WILKOWSKY, Ecole Elem Le Pré de l'Âne Chambéry (1/4 décharge)

Trésorier :

Jean-Marc PERIVOLAS, Ecole Elém Les marches (1/2 décharge)

Bureau départemental

Guy KARAGUITCHEFF, Ecole Elém Pomblière

Thomas GAUTHIER, Ecole Elém A. Briand, St Jean de Mnne (ASH)

Les élus du SNUipp en CAPD (4 élus sur 7)

Titulaires :

Isabelle Pichon, Thomas Gautier, Sarah Hamoudi-Wilkowsky, Corinne Chaumaz

Suppléants :

Jean-Michel Roche, Jean-Marc Périvolas, Eric Barbé, Jocelyne Rollet

